

V. et G. **LARUE FRÈRES**, Saïgon
Glacières et ateliers de l'Extrême-Orient

Établissement secondaire de Hanoï

1893 : rachat de la **Glacière de Hanoï** (Augustin Berthoin)

Jean-Baptiste DUSSAUT (1856-1896), directeur

Né à Bardas, près Bayonne, le 8 août 1856.

Fils de Charles Dussaut, tanneur, et de Marie Labéguerie (et non *Labaygrie*, comme indiqué sur l'acte de décès de J.-B. D.).

Marié à Toulon, le 28 avril 1888, avec Marie-Antoinette-Clémence Bize.

Alors mécanicien monteur.

Membre de la **Société philharmonique**.

Décédé à Hanoï, le 4 juillet 1896).

CHRONIQUE LOCALE

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 3 juin 1893)

C'est bien loin, maintenant que la ville européenne s'est étendue, d'aller chercher de la glace sur le quai.

Le sympathique directeur de la glacière d'Hanoï ferait plaisir à tout le monde s'il établissait un dépôt des côtés des rues Paul-Bert ou des Brodeurs.

Beaucoup de gens se privent de glace ou n'en prennent qu'une fois par jour parce qu'on n'en délivre pas moins d'un kg à la fois.

La glace coûte sept sous le kg, on pourrait augmenter d'un sou le demi-kilo ; le public trouverait tout naturel ce supplément et nous croyons que la glacière vendrait plus et n'y perdrait pas ; elle pourrait d'ailleurs essayer.

Hanoï

QUESTIONS DE L'EAU POTABLE
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 mai 1895)

La municipalité, dans le temps, avait pris une excellente mesure. Sur une réclamation que les habitants avaient faite par la voie de notre journal, elle avait fait placer près du fleuve un agent qui surveillait les *con-gai* porteuses d'eau.

Malheureusement, avec le temps, les meilleures traditions se perdent. L'agent n'existe plus probablement, ou bien sa consigne a été levée, ou bien encore les instructions qu'il a reçues lui font l'effet d'un bon fauteuil, il s'assoit dessus.

Si, pourtant, il est une question d'hygiène qui mérite quelque attention, c'est celle-là. On en a tellement connu l'importance, qu'au prix des plus pénibles sacrifices, on a décidé la création à Hanoï, comme à Haiphong, d'une distribution d'eau potable.

Les résultats pratiques de la création de cette usine ne se feront pourtant sentir que dans bien des mois.

D'ici là, cependant, il faut vivre et vivre le moins mal et le plus longtemps possible

Les *con-gai* qui, pour ne pas être américaines, n'en sont pas moins pratiques et qui savent fort bien que le temps est de l'argent, aiment assez à se dispenser d'une course au soleil vers le grand bras du fleuve. Elles n'hésitent pas à remplir leur seaux aux berges du petit bras, tout au beau milieu d'un tas d'ordures et de détritiques qui surnagent en fermentant au soleil.

Au lieu de faire dix à douze voyages dans leur journée, elles en accomplissent une vingtaine qui, bien payés, leur mettent dans la poche à la fin du jour une somme rondelette et respectable. Le métier a du bon. Il rapporte davantage que celui de marchande de soie et les porteuses d'eau entrevoient, dans un horizon doré, le temps ou elles vivront de leurs rentes, après avoir longtemps et religieusement empoisonné la population.

[Glace douteuse]

Ceci est tellement vrai que tout le monde se plaint. Les glaciers de l'Indo-Chine elles-mêmes qui, situées au bord du fleuve, semblaient bien placées pour avoir de la bonne eau, livrent depuis quelques jours au public des blocs de glace d'une saveur et d'une odeur plus que douteuses. On ne put plus prendre un amer Picon ou un vermouth qui n'aient le goût d'œufs pourris et de vase.

*
* * *

Cependant le choléra est à nos portes. Saïgon, après le Laos et après Pnom-penh, donnent tous les jours une longue liste nécrologique d'indigènes. Les journaux anglais racontent qu'à Hong-kong, la peste bubonique lutte de décès avec le choléra, et si nous ne fermons nos portes à l'épidémie, nous allons voir, un beau matin, éclore le fléau comme une fleur exotique par la saison tropicale que nous traversons.

Quand la maladie battra son plein, nous serons, les uns et les autres, à nous jeter la pierre, mais cela n'arrangera pas les choses et il sera trop tard pour enrayer le mal.

Que l'on nous fasse payer les impôts supplémentaires que l'on voudra, mais qu'on nous donne de l'eau potable. Si « ventre affamé n'a point d'oreille », gorge asséchée n'en a pas non plus et nous voulons boire à n'importe quel prix.

Quoi de plus simple que de reconstituer le cordon de surveillance que M. Baille avait jadis établi au long des quais d'Hanoï. Si ta police a un personnel insuffisant, il reste un tas de miliciens inemployés et désœuvrés qui sont là.

Quoi de plus simple que d'inventer des mesures nouvelles et de frapper de peines administratives très sérieuses les contrevenants ?

Voulez-vous un moyen ? Que les *con-gai* puiseuses et vendeuses d'eau potable arborent un brassard de toile blanche portant, écrit à l'encre, la date à laquelle on leur aura délivré un ticket de porteuses d'eau. Que les Européens n'achètent leur eau qu'à celles-là seules. Qu'enfin, ces femmes, facilement reconnaissables, soient

impitoyablement coffrées quand elles rempliront leurs seaux dans les mares ou dans le bras stagnant du fleuve. Qu'on les frappe en même temps d'une amende assez élevée et qu'on leur interdise pour un temps — ou, en cas de récidive, définitivement —, l'autorisation de faire le commerce de l'eau.

Qu'enfin la police ou la municipalité — de même qu'on l'a fait pour le tarif des pousse-pousse — fasse un tarif pour le prix de vente d'une charge d'eau.

Que ce tarif soit rémunérateur pour les vendeuses mais ne laisse pas exploiter l'Européen.

En calculant la plus grande distance du fleuve à la partie la plus éloignée de la ville on verra qu'une *con-gai* peut, depuis 6 heures du matin à 6 heures du soir, faire de 12 à 15 voyages par jour. En fixant à un cent le prix de la charge, on voit qu'une femme travailleuse gagnera encore le double de ce que gagnent les autres coolies du sexe qu'on est convenu d'appeler faible et gracieux.

Si les détails que nous venons de donner paraissent administrativement peu pratiques (cela nous étonnerait, mais il y a des gens qui se noient dans un crachat), il sera bien facile de retenir les idées générales de notre réclamation et d'en modifier les points peu importants.

Si, par exemple, au lieu d'un brassard de toile, on veut un brassard de soie ou bien une pancarte au chapeau ; si on le veut rouge, vert, violet et non blanc, nous ne nous y opposerons pas. Mais que, pour l'amour de Dieu, ou plutôt que pour l'amour des hommes, on prenne, et de suite, des mesures très énergiques.

C'est à boire, à boire, à boire ;
C'est à boire qu'il nous faut !

Dr V... L... [Victor Le Lan]

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 avril 1896)

Trois nouveaux puits artésiens se creusent à Hanoi.

La glacière a déjà commencé la perforation, cette amélioration nous fait espérer de la glace complètement pure.

L'usine électrique est également alimentée par un puits dont la profondeur est de 49 mètres.

La réussite de ces recherches a engagé M. Schneider aîné à établir un puits du même genre pour l'alimentation de son usine à papier près du Grand-Lac.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 mai 1896)

L'Indépendance tonkinoise annonce qu'un de nos concitoyens, qui possède une machine à vapeur assez puissante, se propose d'installer prochainement un appareil à fabriquer la glace.

Cela fera baisser probablement le prix de ce produit si nécessaire à la santé et que nous payons à Hanoï le double qu'à Saïgon.

Et cependant, notre municipalité n'a pas encore compris la glace dans les matières à frapper d'un droit fiscal. Mais cela viendra sans doute.

Il nous semble que si la glacière d'Hanoï s'inspirait du principe adopté par les grands magasins de Paris, elle verrait, en peu de temps, tripler sa fabrication ainsi que ses bénéfices ; car nous ne croyons pas être trop téméraire en affirmant qu'il ne se consomme pas en été le quart de ce qu'on achèterait si le prix était plus abordable.

Et les établissements publics, cafés, confiseurs, distillateurs, brasseries, bouchers, marchands de produits alimentaires, etc., qui devraient toujours avoir chez eux, à des prix spéciaux, la glace par centaines de kg.

Il y a aussi un grand inconvénient au mode de vente actuel de la glace : le fabricant n'a pas de dépôt en ville et n'en livre qu'à son usine au bord du fleuve ; de sorte que si on demeure un peu loin, il faut prendre deux kg pour en avoir un après le voyage et si, dans la journée, vous voulez vous rafraîchir, la glace est grevée en plus de 0 \$ 10 en moyenne pour frais de pousse-pousse ; car, dans ce cas, vous voulez l'avoir aussi rapidement que possible.

Dans la capitale, on a plus difficilement de la glace qu'à Do-son ou on la trouve dans tous les hôtels.

Naturellement, et ce travers est général parmi les Français, on aime mieux vendre peu, ne pas se déranger, et rattraper son large bénéfice en haussant les prix d'une façon exagérée, jusqu'au jour où une concurrence vient renverser ce système.

Le client va naturellement où il paie meilleur marché ; tandis que la concurrence est impossible quand on se trouve en présence d'une maison qui a suivi le progrès, qui a une force acquise immense et qui livre grâce à ses amortissements et sa bonne organisation, dans les meilleures conditions qu'une rivale qui doit s'établir de toutes pièces.

1896 (juin) : [réception des travaux d'adduction d'eau à Hanoï](#)

CHRONIQUE LOCALE

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juillet 1896, p. 2, col. 1)

C'est avec beaucoup de regret que nous enregistrons le décès d'un colon jeune encore et qui comptait de nombreux amis, M. Dussaut, directeur de la Glacière d'Hanoï, décédé à l'hôpital samedi dernier, dans sa trente huitième

M. Dussaut était atteint d'une maladie de foie, mais en voyant son activité et sa bonne humeur, on ne pouvait guère s'en douter ; lui-même a dû être surpris par la subite aggravation du mal qu'il couvait depuis longtemps et dont il ne soupçonnait pas la gravité.

Il dut entrer à l'hôpital deux jours avant son départ pour France.

Il était trop tard ; les opérations qui furent tentées pour le soulager ne réussirent pas et, bientôt, il rendait le dernier soupir.

M. Dussaut, qui sortait de l'École des mécaniciens d'Aix ¹, avait longtemps servi dans la flotte avant de venir se fixer au Tonkin. C'était un travailleur, un homme bon et serviable dont le souvenir restera longtemps parmi nous.

Ses obsèques ont eu lieu dimanche soir à cinq heures au milieu d'une affluence considérable dans laquelle on remarquait MM. le secrétaire général, le résident-maire et

¹ [L'École nationale des Arts et Métiers ?](#)

Lacaze, premier adjoint ; Brou, directeur des Postes ; Bonnefoy, commandant de la gendarmerie, des fonctionnaires, des officiers et presque tous les colons d'Hanoï.

De nombreuses couronnes ornaient le char funèbre ; entre autres celle offertes par la Société philharmonique dont M. Dussaut était l'un des membres les plus actifs.

Nous ne dirons rien de l'essai de discours prononcé sur la tombe et qui, par sa longueur, ses allusions à des faits intimes de la vie du défunt, ignorés jusqu'ici à Hanoï, était absolument déplacé et a péniblement impressionné les assistants.

Arbitraire

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juillet 1896, p. 1, col. 3)

Nous ignorons si M. le commissaire général de Montfort ² — pour quelque autoritaire qu'il soit — a des influences à ménager pour accaparer un jour le fromage de trésorier-payeur au Sénégal qu'il convoite d'après ce que l'on nous dit. Mais nous nous permettons de lui rappeler charitablement qu'il n'a pas le droit de sauter à pieds joints par-dessus les règlements.

.....
S'il en est un dont la situation n'a rien d'enviable en ce moment, c'est bien celle du commis aux entrées de l'hôpital de Hanoï. Il vient d'être frappé dans ses intérêts matériels de la façon la plus sensible par la mort récente de deux personnes appartenant à la catégorie des colons.

Dans le premier cas, il s'agit de la mort de M. Dussaut, décédé ces jours derniers. Nous avons narré déjà dans quelles conditions ce colon était entré à l'hôpital, subitement, de nuit, dans un état de santé qui ne lui permettait pas de s'occuper d'aucune question de détail ni du règlement d'aucune formalité. Or M. Dussaut, depuis son entrée à l'hôpital jusqu'au moment de son décès, a coûté à l'administration, tant en frais de séjour qu'en frais d'inhumation, une somme de trois cent vingt-sept francs. Après son décès, cette somme a été réclamée à M. le receveur de l'enregistrement, chargé de la curatelle, qui s'est empressé de répondre à cette demande par un refus catégorique. Naturellement, l'administration est retombée alors sur le commis aux entrées en le rendant responsable de la somme en litige. Et jusqu'à nouvel ordre, c'est lui qui reste débiteur de ces 327 francs.

.....
Espérons aussi que M. le gouverneur général voudra bien donner les ordres nécessaires pour régulariser au plus tôt l'étrange situation d'un agent que son supérieur « a dans le nez ».

V.

PHILIPPE, directeur

CHRONIQUE LOCALE

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juillet 1896, p. 2, col. 1)

M. Philippe, ému des critiques un peu vives qui ont eu lieu à la suite du discours qu'il avait prononcé aux obsèques de son camarade Dussaut, est venu nous remettre le texte

² Nicolas Charles Victor Edwin de Marguerie de Montfort (Paris XII^e, 21 mars 1834-Bazas, Gironde, 23 octobre 1900) : ancien commissaire adjoint de la Marine à Saint-Louis du Sénégal.

de ses paroles. M. Philippe n'est point orateur, et les phrases entrecoupées par l'émotion, n'ayant pas été bien comprises par certains des assistants, il s'en est suivi des commentaires fâcheux.

Ce que nous devons constater c'est que M. Philippe, qui devait à M. Dussaut un dernier adieu, a fait son devoir avec la plus grande conviction et du mieux qu'il a pu.

CHRONIQUE LOCALE
Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 août 1896)

M. Pagès, l'entrepreneur bien connu de Hanoï, a été victime samedi d'un accident. Il était occupé au déchargement d'une chaudière pour l'usine à glace lorsque un madrier cassa net sous le poids et la détente lança en l'air à plusieurs mètres M. Pagès qui, fort heureusement, retomba dans la vase, ce qui amortit le choc. Néanmoins, M. Pagès fut blessé assez sérieusement et a dû être transporté à l'hôpital qui le refusa, selon l'habitude de ce charitable établissement, parce qu'il n'avait pas dans sa poche les 64 \$ de provisions ; mais l'admit sur la caution de M. Caillens, dont la solvabilité ne fut pas contestée, ce qui est assez extraordinaire étant donné la confiance *limited* du bureau des entrées.

On craint que M. Pagès n'ait la jambe cassée. Nous formons des vœux pour son prompt rétablissement.

LA PÉNURIE DE GLACE À HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 22 mai 1897)

Comme il fallait s'y attendre, la glacière de Hanoï ne peut livrer de glace en quantité suffisante et, depuis quelques jours, n'en donne plus que pour les privilégiés.

Parmi ces derniers, il faut compter les cafés, le cercle, les personnes que la direction de l'usine a intérêt à ménager ou auxquelles on ne saurait rien refuser.

Le *vulgum pecus* tire la langue et l'on se moque avec désinvolture de ce qu'il peut dire ou réclamer ; les Glacières de l'Indo-Chine sont en possession de fait d'un monopole, elles en abusent et l'on répond aux réclamants :

— Il n'y pas de glace pour personne.

Et l'on a l'air d'ajouter : Si vous n'êtes pas content, ce sera le même prix.

Eh bien ! non, Monsieur, nous ne sommes pas content et nous vous disons pourquoi :

Vous livrez à profusion aux cafés quand votre devoir, si vos moyens de fabrication sont insuffisants, serait de rationner un peu les cafés pour pouvoir donner un peu de glace à tout le monde,

Pourquoi faut-il d'abord acheter des bons pour essayer d'avoir de la glace ?

Pourquoi ne rendez-vous pas l'argent que vous avez reçu d'avance puisque vous ne livrez pas ?

Que diriez-vous si un récalcitrant allait chez l'huissier en sortant de chez vous ?

Pourquoi ne faites-vous pas venir de la glace d'Haiphong comme vient de le faire M. le résident-maire pour sa soirée ?

Maintenant autre chose :

Jeudi soir des hommes et des dames se pressaient avec des bons devant votre guichet et on leur répondait :

— Il n'y a pas de glace.

Pas de glace, nous allons voir cela, dirent deux nouvelles arrivantes ; elles entrèrent dans la glacière et en ressortirent avec leur boîte remplie pendant qu'on éconduisait les autres dames.

Nous demandons à M. Larue :

— Comment doivent être les solliciteurs ?

Aurait-on des chances en envoyant un entrepreneur, un chef de bureau, un officier ; ou bien une blonde, une brune, une rousse, jeunes, mûres ou vieilles ?

Il paraîtrait qu'on fait des essais avec de nouvelles machines ; le moment serait, ma foi, bien choisi.

Nous ne voulons pas savoir si les machines du quai de Cu-phu sont neuves ou d'occasion et si, étant de 25 unités, on ne peut, sans danger, leur demander une force de 40 chevaux.

Le fait brutal est là.

La glacière d'Hanoï est insuffisante, son personnel n'a pas su parer à la difficulté présente en faisant venir de la glace d'Haïphong ou d'Hong-kong.

On nous vend la glace à un prix exorbitant, depuis longtemps, sous divers prétextes, dont le plus *rigolo* est qu'il est très difficile et très coûteux d'avoir de l'eau sur les bords du fleuve Rouge.

Le public bénévole n'avait rien dit jusqu'ici ; parce qu'avec une maison aussi riche que la maison Larue, il était assuré, affirmait-on, de ne jamais manquer de la précieuse denrée pendant l'été ; il en avait toujours été ainsi sous la érection du regretté M. Dussaut.

Les temps sont changés : pas le glace, pas d'eau, c'est complet.

Des mesures sont à prendre et, dans notre prochain numéro, nous indiquerons celles que nous proposons pour nous soustraire au quasi monopole dont nous avons tant à souffrir.

C. B.

Hanoï
NOUVELLES LOCALES
(*L'Avenir du Tonkin*, 23 mai 1897, p. 2, col. 4-5)

Nous nous sommes rendus hier à la glacière et voici ce que nous a déclaré [M. Philippe, le directeur actuel](#) :

On est en train de monter une grande machine qui pourra donner 3.000 kg de glace par jour. Les essais ont été faits et seront continués aujourd'hui. Dans quatre à cinq jours, on espère qu'elle marchera. Malheureusement, M. Larue, en arrivant ici, n'a fait procéder à son installation que trois semaines après. C'est ce qui explique pourquoi elle n'est pas prêtée.

Les machines actuelles ne sont plus suffisantes et ont besoin de réparations. L'année dernière, la consommation de la glace n'atteignait à Hanoï que 1.200 kg par jour, environ.

Or cette année, dès les premières chaleurs, elle est montée à 1.800. La population s'est donc accrue subitement dans de notables proportions. De telle sorte qu'il a fallu demander aux vieilles machines une surproduction. Elles ont cassé.

Quoiqu'il en soit, avec la nouvelle machine, il est à supposer que toutes les demandes seront satisfaites.

NOUVELLES ET RENSEIGNEMENTS
[Paul Doumer visite Hanoï]
(L'Avenir du Tonkin, 2 juin 1897)

Lundi matin, M. le gouverneur général, qu'accompagnait M. le résident-maire, a visité les principaux établissements industriels de la ville : ... et l'usine à glace.

.....

Saïgon
SANATORIUM FRIGORIFIQUE
(L'Avenir du Tonkin, 1^{er} septembre 1897)

.....
Il serait à souhaiter qu'un établissement de ce genre soit créé à Hanoï parce qu'il constituerait une concurrence à la fabrication de la glace, qui est monopolisée par une seule maison.

La glacière d'Hanoï est insuffisante, comme on le sait, son matériel est loin de suivre le progrès; la marchandise est défectueuse, les conditions imposées aux consommateurs sont dures, puisque ces derniers sont contraints d'aller pour s'approvisionner.

Le prix de cette denrée est exorbitant si on le compare à celui d'Hong-kong et surtout à celui de Saïgon, à l'époque où il y avait une concurrence.

On a manqué de glace à Hanoï cet été et l'usine a dû, pour pouvoir reprendre ses livraisons, sacrifier en partie les fournitures des villes et des postes de l'intérieur.

Boire frais est indispensable dans ces pays, pendant la saisons torride, et nous ne parlons pas des malades qu'on pourrait sauver si l'on avait, sous la main, la glace nécessaire à leur traitement et qui rentre dans la catégorie des objets de première nécessité.

Le gouvernement l'avait bien compris quand, il y a huit ans, il fit savoir qu'il était tout disposé à accorder un terrain gratuitement à une société en formation qui devait faire concurrence à l'entreprise qui existait à cette époque [Berthoin] et qui ne marchait que d'une façon irrégulière.

Malheureusement il n'y avait encore que fort peu de capitaux au Tonkin et l'on fut forcé d'ajourner les projets.

Aujourd'hui, il n'en est plus de même ; plusieurs affaires se sont montées avec des fonds provenant de maisons de la métropole et les colons qui possèdent des économies pourraient apporter un appoint qui ne serait pas à dédaigner dans une opération productive.

Il faut beaucoup de glace maintenant pour approvisionner non seulement la ville, mais faire des expéditions dans les postes, ce qui précédemment n'était guère possible, que pour un petit nombre, à cause des communications qui étaient bien moins rapides qu'à l'heure actuelle.

Nous ne parlons pas de l'industrie qui aura besoin de plus en plus de glace, pour pouvoir fabriquer certains produits et les conserver.

Si nous avons une glacière montée avec les derniers perfectionnements et pouvant livrer en grande quantité et bon marché, nous ne tarderions pas à voir s'établir à côté une brasserie travaillant l'été comme l'hiver.

On sait qu'actuellement le grand écueil de la brasserie Hommel est de ne pouvoir faire ses brassins en été faute d'appareils réfrigérant bon marché ; on ne peut guère conserver la viande, le poisson, et même se laver à l'eau froide à cause du prix très élevé de la glace et de la difficulté de s'en procurer en quantité suffisante.

Les nouveaux procédés Raoul Pictet ont fait une révolution dans l'industrie de la production de la glace.

L'application de ces procédés à Saïgon sera, sans nul doute, un grand progrès et nous espérons bien les voir introduire au Tonkin dans un avenir très prochain.

Les bénéfices qui résulteront du premier essai ne manqueront pas d'attirer l'attention des esprits novateurs et pratiques qui cherchent de nouvelles entreprises pour utiliser leurs capitaux.

C. B.

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 11 juin 1898)

Liste des passagers partis par la *Manche* le 7 juin 1898.
Pour Saïgon. — M. Gabriel Larue...

Armand-Léon FOURMY, directeur

Né (au Mans ?), vers 1874.
Marié au Mans, en 1901, avec Juliette Vallée, fille d'un instituteur devenu prospère marchand de graines. Dont :
— Marie-Thérèse (Le Mans, 9 juillet 1902-Neuville-aux-Bois, Loiret, 17 juin 1991).

Ingénieur des [Arts et Métiers](#), Angers 1890.
Élève-mécanicien des équipages de la flotte (*JORF*, 16 août 1893, p. 4301).
Candidat malheureux aux [municipales à Hanoï](#) (mai 1901).
Départ du Tonkin par le *Haïphong* (28 juin 1901).
Assassine sa belle-mère et son épouse au Mans (23 octobre 1904).
Condamné à huit ans de travaux forcés, déporté à Cayenne (Guyane française). Voir ci-dessous relations des crimes et du procès.

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

[Haïphong]

(*L'Avenir du Tonkin*, 10 septembre 1898, p. 1070)

Liste des passagers arrivés par [Tamise](#) le 6 septembre 1898 :
Venant de Saïgon : ... Fourmy...

NOUVELLES et RENSEIGNEMENTS

(*L'Extrême-Orient*, 13 octobre 1898, p. 2, col. 4)

La direction de l'usine à glace de MM. Larue et Cie vient d'être confiée à M. Fourmy, en remplacement de M. Philippe, que son état de santé a mis dans l'obligation de quitter le Tonkin.

Nous adressons nos souhaits de bienvenue à M. Fourmy.

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mai 1899)

Plainte a été déposée :

1° Par M.... auquel des individus inconnus ont dérobé, dans la nuit du 20 ou 21 courant, une plaque indicatrice, de forme carrée, en cuivre et portant l'inscription ci-après : « Culte protestant — Salon de lecture pour militaires. »

2° Par M..., pour la même motif et relativement à une plaque scellée dans le mur, de forme rectangulaire et portant l'inscription suivante : « Glacières de l'Indo-Chine. »

Des recherches sont faites.

CHRONIQUE LOCALE
Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 mai 1900)

Depuis longtemps, la glace est détestable à Hanoï : elle laisse dans les verres un dépôt considérable qui n'est certes pas fait pour engager à s'en servir.

Toutefois, espérant qu'il ne s'agissait que d'un accident passager, nous avons cru devoir n'en rien dire jusqu'ici, mais la situation, loin de s'améliorer, s'aggravant de plus en plus, et la glace laissant, lorsqu'elle est fondue, une odeur absolument infecte et par conséquent dangereuse, nous ne pouvons garder le silence plus longtemps.

À une époque où la température excessive oblige tout le monde à user de glace, nous sommes en droit de signaler le danger que fait courir à la santé publique l'odieux produit qui se débite chaque jour à un prix pourtant assez élevé.

Nous avons même éprouvé un étonnement profond en apprenant que la Commission d'hygiène ne s'est pas encore préoccupée de cet état de choses déplorable.

Les plaintes affluent chaque jour, de plus en plus nombreuses, demandant où est puisée l'eau qui est solidifiée par la glacière pour être servie sur nos tables. On nous signale des cas nombreux d'indispositions qu'on attribue, à tort ou à raison, à la glace.

Les débitants se plaignent que les clients refusent les apéritifs, rendus écœurant par la glace qui est fournie.

Sans vouloir donner notre opinion, nous comprenons fort bien l'exaspération de ceux qui estiment qu'on devrait, par mesure de sécurité publique, fermer l'établissement qui nous livre un produit frelaté destiné à la consommation ; nous n'irons pas jusque là.

Que la commission d'hygiène agisse vite, il y a urgence. On ne saurait trop prendre de précautions dès qu'il s'agit de la santé d'une ville toute entière.

CHRONIQUE LOCALE
Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 31 mai 1900)

À la suite d'une visite que le résident-maire a demandée à la commission d'hygiène de vouloir bien faire à la glacière, des échantillons d'eau et de glace ont été prélevés et soumis à une analyse chimique par M. le pharmacien principal de l'hôpital. Les résultats de cette analyse ont été les suivants :

Eau du puits de la glacière

Odeur. — À l'ouverture du flacon qui la contient, j'ai constaté une odeur fétide qui indique de suite qu'on a affaire à une [eau de mauvaise qualité](#).

Hydrogène sulfuré. — L'essai au papier à l'acétate de plomb ne décèle pas néanmoins de traces d'hydrogène sulfuré.

Matières organiques. — La matière organique y a été dosée par la liqueur titrée de permanganate de potasse. Un litre de cette eau décolore 6 centimètres cubes de la liqueur.

Ce qui, exprimé en oxygène, représente 6 milligrammes de matières organiques par litre et classe cette eau dans les eaux franchement mauvaises.

Ammoniaque libre. — Quantité notable.

Ammoniaque albuminoïde. Traces.

Examen de deux échantillons de glace pris à intervalles différents

Limpidité. — Cette glace est généralement limpide, et sans odeur.

Matières tenues emprisonnées dans la glace. — Elle présente néanmoins quelques parties noires qui tiennent emprisonnées des matières à aspect terreux, composées en partie par des silicatés de fer.

Matières organiques. — L'eau de fusion, examinée au point de vue des matières organiques, donne un résultat bien meilleur que l'échantillon d'eau.

À peine 1 milligramme de matières organiques par litre.

Ce qui la classe dans les eaux potables.

Ammoniaque. — Elle donne avec le réactif de Nessler un léger précipité moins abondant qu'avec l'eau du puits — et également des traces d'ammoniaque albuminoïde.

Conclusion : — L'eau du puits de la glacière est suspecte, et ne peut être utilisée qu'après alunage, décantation parfaite, mieux encore suivis de figuration.

La qualité de la glace examinée prouve que le fabricant est en mesure de donner un produit très acceptable, et si la glace n'est pas limpide, [il faut en accuser le manque d'alunage ou, en cas d'alunage préalable, une décantation défectueuse.](#)

Signé : Charroppin.

CHRONIQUE LOCALE

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 1^{er} juin 1900)

Nous avons publié hier le communiqué relatif à l'analyse de l'eau du puits de la glacière et à celle de la glace.

Comme nous l'avions prévu, l'eau a été trouvée mauvaise, mais la glace était bonne.

Cela tient tout simplement à ce que l'eau du puits n'a pu être enlevée et remplacée par d'autre de meilleure qualité, tandis que la glace n'est pas dans le même cas.

Si on nous prouvait aujourd'hui que la glace est parfaite et délicieuse, il n'en resterait pas vrai que le jour où tout le monde l'a refusée, elle était détestable.

C'est ce jour là qu'il convenait de l'envoyer à l'analyse.

D'un autre côté, on nous dit que la glace fabriquée ici étant en quantité insuffisante, la succursale de Haïphong en envoie chaque jour. Si le fait est exact, il nous ouvre des horizons nouveaux.

Enfin, la glace est bonne, tant mieux, c'est tout ce que nous désirons. Chaque fois qu'elle sera de mauvaise qualité, nous ne manquerons pas de le signaler.

CHRONIQUE LOCALE

Hanoï

(*L'Avenir du Tonkin*, 4 juin 1900)

À la suite d'une lettre qui lui a été adressée dans ce sens par le résident-maire, la direction de la glacière fait établir un branchement destiné à amener à l'usine l'eau de la ville pour la fabrication de la glace

Les intérêts de l'hygiène seront donc désormais sauvegardés à ce point de vue.

CHRONIQUE LOCALE

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 19 août 1900)

Depuis plusieurs jours, la glace redevient de qualité inférieure. On nous affirme qu'un industriel va monter à Hanoï, très prochainement, une glacière.

Il est, en effet, assez étrange que le produit fabriqué à Haïphong soit toujours d'excellente qualité et que celui d'Hanoï soit tantôt bon, tantôt passable et parfois même inutilisable.

Ou bien il est impossible de fabriquer de bonne glace à Hanoï, et alors d'où provient celle qu'on y trouve parfois ? Ou bien la chose est possible, alors nous sommes encore à nous demander pourquoi ou en voit tant d'inférieure.

Quoi qu'il en soit, une concurrence sérieuse ne peut donner que de bons résultats, tant au point de vue du prix que de celui de la qualité.

Dans l'un comme dans l'autre cas, le consommateur n'aura qu'à y gagner.

INGÉNIEURS DES [ARTS ET MÉTIERS](#) EN INDOCHINE
(*Annuaire des anciens élèves des Écoles nationales d'Arts et Métiers*, 1901, p. 157)

FOURMY (Armand), directeur des Glacières de l'Indo-Chine à Hanoï. Angers, 1890

Hanoï
Fabrique de glace
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1901, II-872)

Larue et Cie ; Fourmy, représentant.

CHRONIQUE RÉGIONALE

HAIPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 30 juin 1901, p. 5, col. 2)

Liste des passagers partis par [Haïphong](#) le 28 juin 1901.
Pour Saïgon : MM. Fourmy...

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 7 juillet 1902, p. 422)

Par arrêté du Résident supérieur au Tonkin, en date du 30 juin 1902, MM. Larrue frères, propriétaires de la glacière de Hanoï, sont autorisés à construire sous le quai du Commerce, rive droite du fleuve Rouge à Hanoï, au droit de leur immeuble situé sur ce quai et rue de la Glacière, un aqueduc de 0 m 80 d'ouverture et de 1 mètre de hauteur sous-clef destiné à protéger une-conduite en fonte.

Marie *Élie* Pierre Antoine CAILLOL, directeur

Né à Sauveterre (Aveyron), le 30 avril 1877.
Fils de Pierre Caillol, négociant, et de Sylvie Crozes.
Marié à Carmaux (Tarn), le 15 septembre 1910, avec Delphine Crozes, fille d'Auguste Germain Noël Crozes, 70 ans, négociant, et de Maire Germaine, Élis, Émilie Navech.

Ingénieur des [Arts et Métiers](#), Aix-en-Provence, 1893.
Engagé volontaire pour cinq ans dans la marine (22 septembre 1896).
Au Tonkin en guerre (7 octobre 1899-15 septembre 1901).
Puis mécanicien à la glacière Larue de Hanoï.
Directeur de la dite glacière (15 mai 1906), puis de celle de [Saïgon](#) (1910-1925).
Congé à Sauveterre en 1905, 1910 et 1923.

Hanoï
CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 14 mai 1903, p. 2, col. 3)

Nous avons eu le plaisir de remarquer que les usines de la glacière ont été considérablement agrandies. Il y a été élevé des hangars nouveaux, la machinerie a été augmentée et, en général, tout l'établissement a pris une énorme importance en rapport avec l'augmentation de notre population. Il est donc en pleine prospérité. Nous aimons à espérer que l'aimable directeur de cet établissement cherchera toutes occasions d'être utile à la population et abaissera le prix de la glace, objet de première nécessité au Tonkin.

[Hanoï](#)
Le Typhon du 7 juin
(*L'Avenir du Tonkin*, 8 juin 1903)

.....
L'aspect du quai du Commerce est lamentable. Tous les poteaux en fer du service télégraphique sont brisés, tordus, quelques-uns littéralement tirebouchonnés. Les magasins Fontaine, la glacière sont presque détruits.

Hanoï
[Liste des 176 électeurs consulaires français](#)
ANNÉE 1904
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 18 janvier 1904, p. 107-111)

26 Caillol, directeur de la glacière, Hanoï.

UN DOUBLE CRIME
(*Le Petit Parisien*, 9 novembre 1904, p. 3, col. 4)

Le Mans, 8 novembre.

Un terrible drame s'est déroulé, cet après-midi, vers deux heures, rue de la Fuie, où il a provoqué la plus grosse émotion.

M. Léon-Armand Fourmy, âgé de trente ans, qui, depuis quelque temps, vivait séparé de sa femme, s'est présenté au domicile de sa belle-mère, M^{me} veuve Vallée, marchande de graines, et, sans dire un mot, a tiré sur cette dernière un coup de revolver.

Le projectile a atteint en pleine poitrine la pauvre femme qui alla s'affaïsser à quelques mètres de là, toute sanglante, dans la cour.

Presque aussitôt, le meurtrier dirigeait son arme sur sa femme et tirait. La balle atteignit en plein cœur cette seconde victime, qui tomba foudroyée.

Puis, comme M^{me} Vallée râlait sur le sol, Fourmy s'approcha de la blessée et l'acheva d'un coup de revolver dans la tête.

Le bruit des détonations avait attiré quelques voisins, mais le coupable, profitant du premier mouvement d'affolement provoqué par le drame, prit la fuite et se rendit en courant au commissariat de police du troisième arrondissement, où l'agent de planton le prit pour un fou. Il se dirigea alors vers la gendarmerie, où il se constitua prisonnier.

L'assassin a déclaré qu'il avait tué les deux femmes parce qu'elles refusaient de lui laisser voir sa fillette, âgée de deux ans et demi.

CHRONIQUE LOCALE
(*L'Avenir du Tonkin*, 5 avril 1905)

La glacière de Hanoï a vu une partie de terrain occupé par elle expropriée et transformée de manière à assurer l'alignement de cette partie de nos quais. Mais la propriété voisine, appartenant à M. Clop, empiète encore sur ces mêmes quais. Ne serait-il pas préférable, avant de satisfaire les goûts anti-archéologiques de quelques-uns, de consacrer à [...] cette belle voie, en la dégageant, les fonds inutilement nécessaires à la démolition de pagodes et de la porte Jean-Dupuis. Celles-ci ne gênent pas la circulation et peuvent attendre la réalisation des projets de notre Haussmann hanoïen.

LE CRIME D'UN GENDRE
(*La Lanterne*, 23 juin 1905, p. 2-3)

Devant la cour d'assises du Mans. — Meurtrier de sa femme et de sa belle-mère.

Le Mans, 21 juin. — Devant la cour d'assises comparait M. Armand Fourmy, âgé de 32 ans, qui, le 23 octobre dernier, tua sa femme et sa belle-mère.

Armand Fourmy, mécanicien de la marine, avait épousé en 1901 M^{lle} Julia Vallée, fille d'un ancien instituteur, devenu riche marchand de grains, dont il avait été autrefois l'élève.

Les premiers mois du mariage avaient été fort heureux ; mais M. Vallée étant mort, M^{me} Vallée, la belle-mère, se mit à exercer contre le malheureux Fourmy une tyrannie effroyable, pénétrant sans se gêner les plus petits détails de la vie intime du jeune ménage. Elle avait même la prétention de régler an quelque sorte les relations des deux époux entre eux. Elle fit si bien, qu'elle arriva à détacher complètement sa fille de son mari. Dès lors, la vie de Fourmy ne fut plus qu'une suite de déboires.

La belle-mère exigeait que sa fille, ayant apporté la dot, fût la caissière du ménage, et Fourmy, qui gagnait peu dans la maison, où il était moins bien traité que le dernier des employés, n'avait souvent pas l'argent nécessaire pour les dépenses les plus minimales. On lui interdisait de fumer la cigarette.

M^{me} Vallée lui ayant imposé un appartement séparé, non seulement il ne pouvait plus voir sa femme, mais il ne lui était pas permis d'embrasser sa petite fille.

Pour comble d'infortune, il apprit, pendant une période d'instruction militaire que sa femme avait introduit contre lui une instance en séparation de corps.

De Rueil, où se trouvait son régiment, il revint alors au Mans, se présenta chez femme et sa belle-mère et les tua toutes deux à coups de revolver.

Le père de l'accusé étant décédé en 1899 dans un asile d'aliénés, et Fourmy ayant passé de longues années en Indo-Chine d'où il est revenu avec les fièvres, M^e Henri Robert s'est demandé s'il était complètement responsable et a réclamé un examen médical. Les médecins ont conclu à la responsabilité limitée.

L'interrogatoire

Au cours de son interrogatoire, l'accusé s'est surtout attaché à nier la préméditation de son double meurtre.

Jamais, a-t-il déclaré, je n'ai eu de haine contre ma belle-mère. Celle-ci cependant me torturait et prétendait régler mes moindres rapports avec sa fille. On a dit que j'étais irascible. Or, je ne me suis jamais mis en colère que lorsqu'on m'a poussé à bout.

Fourmy dit que s'il avait acheté un revolver, c'était pour se tuer lui-même, lorsqu'il eut appris que la demande en séparation de corps formulée par sa femme allait le jeter sans ressources sur le pavé.

D'après l'accusé, la cause de son double meurtre est le refus de lui laisser embrasser sa fille que la bonne, Aimée Salmon, avait signifié à Fourmy en le voyant le 8 novembre.

Si cette femme m'avait confié mon enfant, s'écrie l'inculpé, je ne serais pas là en ce moment.

Elle m'avait vu dix fois aussi exalté que ce jour-là. J'aurais joué avec ma fillette et j'aurais tout oublié. Mais non, il fallait obéir aux ordres de M^{me} Vallée qui voulait me pousser à bout.

Fourmy pleure abondamment pendant que le président lui rappelle la scène du crime.

Les témoins

On entend d'abord les médecins qui ont examiné Fourmy.

Ils déclarent que c'est un dégénéré. Le père de l'accusé a été fou ; son oncle et son grand-oncle se sont suicidés. [Au cours de son séjour en Indo-Chine, Fourmy a abusé de l'alcool. Atteint de la fièvre paludéenne, il ne s'est guéri qu'en absorbant beaucoup de quinine.](#) En raison de ces antécédents héréditaires et personnels, la responsabilité de l'accusé doit être considérée comme atténuée.

Les employés de M^{me} Vallée déclarent que depuis l'arrivée de Fourmy, cette maison de commerce était devenue un enfer.

Ils rapportent les propos de Fourmy qui avait un jour crié à sa femme au cours d'une discussion :

Je vous tuerai, toi, ta mère et ton frère et cela ne fera qu'un fait-divers de plus dans les journaux.

À un employé nommé Merion, Fourmy dit un jour :

Ma vie finira au bagne. Ma fille sera la fille d'un forçat. Quand j'ai envie de faire quelque chose, j'y pense longtemps à l'avance et cela arrive. [Vous ne savez pas ce que j'ai fait au Tonkin. Qui sait si je n'y ai pas commis beaucoup de crimes.](#)

L'accusé s'emporte violemment contre les témoins et déclare qu'ils sont payés pour le charger.

L'audience est suspendue à trois heures.

LE CRIME D'UN GENDRE
(*La Lanterne*, 24 juin 1905, p. 2, col. 2)

Assassin dé sa femme et de sa belle-mère.— Le verdict du jury du Mans.

Le Mans, 22 juin. — Les débats du procès Fourmy se sont terminés aujourd'hui.

Au nom du fils et du frère des victimes, qui s'est porté partie civile, M^e Moulière demande une condamnation qui empêchera Fourmy de revenir accomplir les menaces qu'il aurait proférées contre son beau-frère.

Dans un réquisitoire modéré, M. Come, procureur de la République, s'attache à établir la préméditation de Fourmy, qui n'est pas un aliéné, et dont la responsabilité est seulement atténuée. Le ministère public demande au jury de rendre un verdict affirmatif, mitigé par l'admission de circonstances atténuantes.

M^e Henri Robert présente la défense de Fourmy. Il s'élève contre la partie civile, M. Arsène Vallée, qui a, dit-il, l'intention d'évaluer à cinquante mille francs de dommages et intérêts la vie de sa mère et de sa sœur. Dommages et intérêts qui, Fourmy étant insolvable, seraient acquittés par sa fille, par Marie-Thérèse Fourmy³.

M^e Henri Robert réclame l'acquiescement de Fourmy, ce demi-fou, ce candidat à la folie.

Le jury entre, à trois heures et demie, dans la salle des délibérations.

Fourmy, accusé d'avoir assassiné sa femme et sa belle-mère, a été reconnu coupable par la cour d'assises et condamné à huit ans de travaux forcés et vingt mille francs de dommages-intérêts.

RUES DE HANOÏ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1906, p. 143)

36, quai du Commerce

Larue et Cie, usine à glace.

Caillol, directeur de la Brassière.

³ Le Mans, 9 juillet 1902-Neuville-aux-Bois, Loiret, 17 juin 1991.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG.
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 mai 1906, 2^e édition, p. 2, col. 1)

Liste de passagers partis par le [Cachar](#) le 28 avril 1906.

Pour Marseille

Caillol, des chemins de fer.

COMMISSION PERMANENTE
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE L'INDOCHINE
(*L'Avenir du Tonkin*, 26 novembre 1906)

Ont été approuvés :
Un marché de gré à gré passé avec MM. Larue frères pour la fourniture de la glace à l'hôpital de Hanoï et cahier des charges pour le blanchissage des effets de literie de l'hôpital de Hanoï.

RUES DE HANOÏ
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1907, p. 432, 439)

Quai du Commerce, 36

Caillol, directeur de la glacière.
Simon ⁴, contremaître glacière.

Rue Leclanger, 66

Simon, contremaître à la glacière.

LISTE
DES
[Électeurs de la ville de Hanoï](#)
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1908, p. 636-645)

214 Caillol, ~~Émile~~ [Élie]-Marie, directeur de la Glacière.

⁴ Albert Simon (1875-1938) : futur directeur de la [glacière Larue de Haïphong](#).

Gustave NIOBEY, représentant, puis directeur

Né à Brest, le 1^{er} juin 1874.

Fils de Clément Thomas Niobey, mécanicien de la marine, officier de la Légion d'honneur, et de Marie Augustine Fignolleau.

Marié à Hanoï, le 18 février 1911, avec Marguerite Blunat (veuve Joseph Buhot).

Témoins de l'époux : Albert Simon, 36 ans, directeur de la [glacière de Haïphong](#),

Alfred Niobey, 29 ans, 1^{er} canonier au Régiment d'artillerie coloniale de Hanoï.

Témoins de l'épouse : Georges Desmots, 29 ans, chef du dépôt des tramways à Hanoï,

Alexandre Léphée, 28 ans, second maître de la marine à Hanoï.

Divorcés à Pnom-Penh le 18 juin 1914.

Engagé volontaire pour cinq ans aux équipages de la flotte (6 août 1892).

Directeur de la glacière de Hanoï (1911), puis de celle de [Pnom-Penh](#) (1913-1914).

Rappelé. Sur le *Chili* (30 juin 1915), à l'inspection des forges de Paris (13 août 1915), au 10^e Rég. d'artillerie. à pied (15 fév. 1916), au 51^e Rég. d'artillerie (23 février 1918). Libéré (16 déc. 1918).

Domicilié à Paris, XVIII^e, 39, rue d'Orsel (Clignancourt) : ingénieur mécanicien (1934).

Inhumé à Pantin, le 16 octobre 1944.

RUES DE HANOÏ

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1909-I, p. 584)

Quai du commerce

190 Glacière Larue

192 Niobey, représentant de la maison Larue

RUES DE HANOÏ

(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1910, p. 237-238)

Quai du commerce

190 Glacière Larue

192 Niobey, représentant de la maison Larue

HANOÏ

(*Bulletin administratif du Tonkin*, 20 février 1911, p. 301)

Publications de mariages.

Entre M. Niobey (Gustave), directeur de la glacière Larue Frères, et M^{me} Blunat (Marguerite-Berthe-Louise, veuve Buhot-Joseph), sans profession, tous deux domiciliés à Hanoï.

Chambre de commerce de Hanoï
Liste des 173 électeurs consulaires français
ANNÉE 1911
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1911 p. 327-328)

128 Niobey, fondé de pouvoirs de la maison Larue frères (usine à glace), Hanoï.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG.
(*L'Avenir du Tonkin*, 4 août 1911, p. 2, col. 2)

DÉPARTS, — Sont partis jeudi matin, à 8 heures, par la *Manche* :
À destination de Saïgon, M. et M^{me} Caillol...

TONKIN
II — INDUSTRIE
Situation générale de l'Indochine pendant l'année 1912

[23] MM. Larue frères possèdent au Tonkin deux usines à glace : une à Hanoï et une à Haïphong, au capital de 600.000 francs. Ils emploient 80 ouvriers et une force motrice de 200 chevaux. Cette exploitation détient pour ainsi dire le monopole de la fabrication de ce produit de première nécessité. Les autres entreprises similaires sont de très minime importance.

CHRONIQUE DE HAÏPHONG
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 novembre 1912, p. 2, col. 4)

DÉPARTS. — Sont partis ce matin par le *Guadiana* :
À destination de Marseille : ...M. et M^{me} Niobey ...

Hanoï
Terrible accident à la glacière
(*L'Avenir du Tonkin*, 25 janvier 1913)

Mardi dernier, M. Élie Caillol, le sympathique fondé de pouvoirs de MM. Larue frères, directeur de l'usine à glace et fabrique de boissons gazeuses, quai du Commerce, était avisé qu'une chaudière de l'usine fonctionnait mal. Aussitôt, M. Caillol

descendit dans la chambre des machines pour se rendre compte par lui-même de la nature et de l'importance de l'avarie qu'on lui signalait : ayant constaté qu'un tube de chaudière fuyait, il fit ouvrir la portière de la façade avant de cette chaudière, lorsque, tout à coup, le joint du tube se rompit, lançant à la face de M. Caillol un jet de vapeur et d'eau bouillante qui l'aveuglèrent. Le malheureux fut violemment projeté à terre et s'affaissa sur un tas de charbon, en poussant des cris de douleur qui attirèrent M^{me} Caillol et les ouvriers. Celle-ci, en se portant au secours de son mari, se heurta à une tuyauterie et se blessa à la tête.

M. Caillol fut transporté chez lui et reçut les soins d'un docteur appelé en toute hâte : il portait à la figure, aux mains, à la poitrine d'horribles et cruelles blessures. Ses yeux, un moment menacés, n'inspirent plus aujourd'hui aucune inquiétude.

Nous avons, ce matin même, été prendre des nouvelles du malade : on nous en a donné de satisfaisantes et de rassurantes.

Nous adressons à M. Caillol ainsi qu'à sa jeune femme nos souhaits de prompte et entière guérison.

Hanoï
Nos malades
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 février 1913)

C'est avec un vif plaisir que nous avons revu M. Élie Caillol, fondé de pouvoirs de la maison Larue, complètement remis de ses horribles brûlures.

[Futur directeur général des Éts Larue à Saïgon.]

Charles Augustin CORMERAIS, directeur

Né à Nantes, le 9 octobre 1882.

Fils de Charles Léon Cormerais, comptable, et de Louise Amandine Lequesne.

Marié à Toulon, le 5 octobre 1907, avec Jenny Boëgler (Lyon Ile, 27 août 1869-Saïgon, 10 mars 1941). Dont trois filles : Louise (M^{me} Arseguel), X (M^{me} Mazzarella), Thérèse Émilienne (M^{me} André Choïsat, des [Éts Choïsat et Wilkin](#), à Saïgon).

Ingénieur des Arts et métiers, Angers, 1899.

Engagé volontaire dans la marine pour cinq ans le 2 septembre 1902, Mécanicien civil à Toulon (1907).

Ingénieur chez Terret et Closmadeuc (et non *Clonnadenc*), houilles et agglomérés à Nantes.

Fondé de pouvoirs de Larue frères à Hanoï.

Chef des ateliers du service mécanique des [Charbonnages du Tonkin](#) à Hongay (ca 1918).

Auteur d'une étude sur la main-d'œuvre dans les ateliers du Tonkin (*Chronique mensuelle de l'Institut colonial français*, 1923, p. 93).

Ingénieur aux [Ateliers maritimes](#) à Haïphong (1925),

[Expert auprès du tribunal](#).

aux [Forges, ateliers et chantiers de l'Indochine](#) (F.A.C.I.) à Saïgon (1931).

au [Garage Bourbon, à Nhatrang](#) (1936-1938),

En recherche d'emploi (août 1937)..

aux Éts [Diethelm](#) à Saïgon (ca 1939-1941).

Associé à son gendre Choïsat dans la [Société agricole de Djoe-Djiring](#) (sarl, juin 1943) : café.

Hanoï

Liste des 192 électeurs consulaires français

ANNÉE 1913

(*Bulletin administratif du Tonkin*, décembre 1913, p. 1832-1842)

N°	Noms et prénoms	Profession	Adresse
46	Cormerais	Fondé de pouvoirs de la maison Larue Frères.	Quai du Commerce.

Le souper veglione de Métropole
(*L'Avenir du Tonkin*, 21 mars 1914)

M. et M^{me} Cormerais

Hanoï

LARUE Frères
Usine à glace et fabrique de boissons gazeuses.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 52)

MM. CAILLOL, fondé de pouvoirs, directeur ;
CORMERAIS, directeur.

LARUE Frères
Industriel — Glacière — Brasserie.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1915, p. 143 et 192)

Hanoï : M. CORMERAIS, représentant ;

Hanoï
LARUE Frères
Usine à glace et fabrique de boissons gazeuses
Quai du Commerce
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 49)

M. CORMERAIS, directeur.

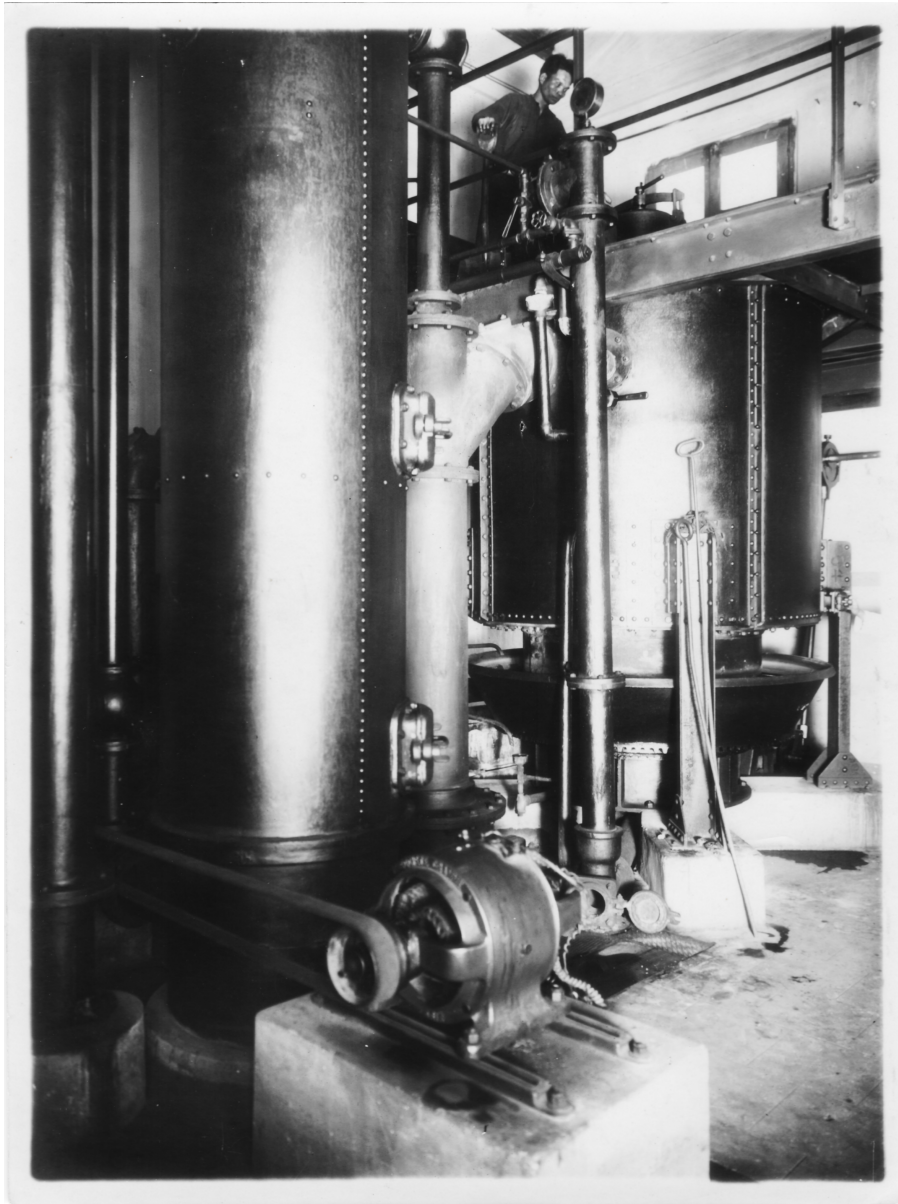
LARUE Frères
Industriel — Glacière — Brasserie.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1916, p. 118)

Hanoï : M. Cormerais, représentant

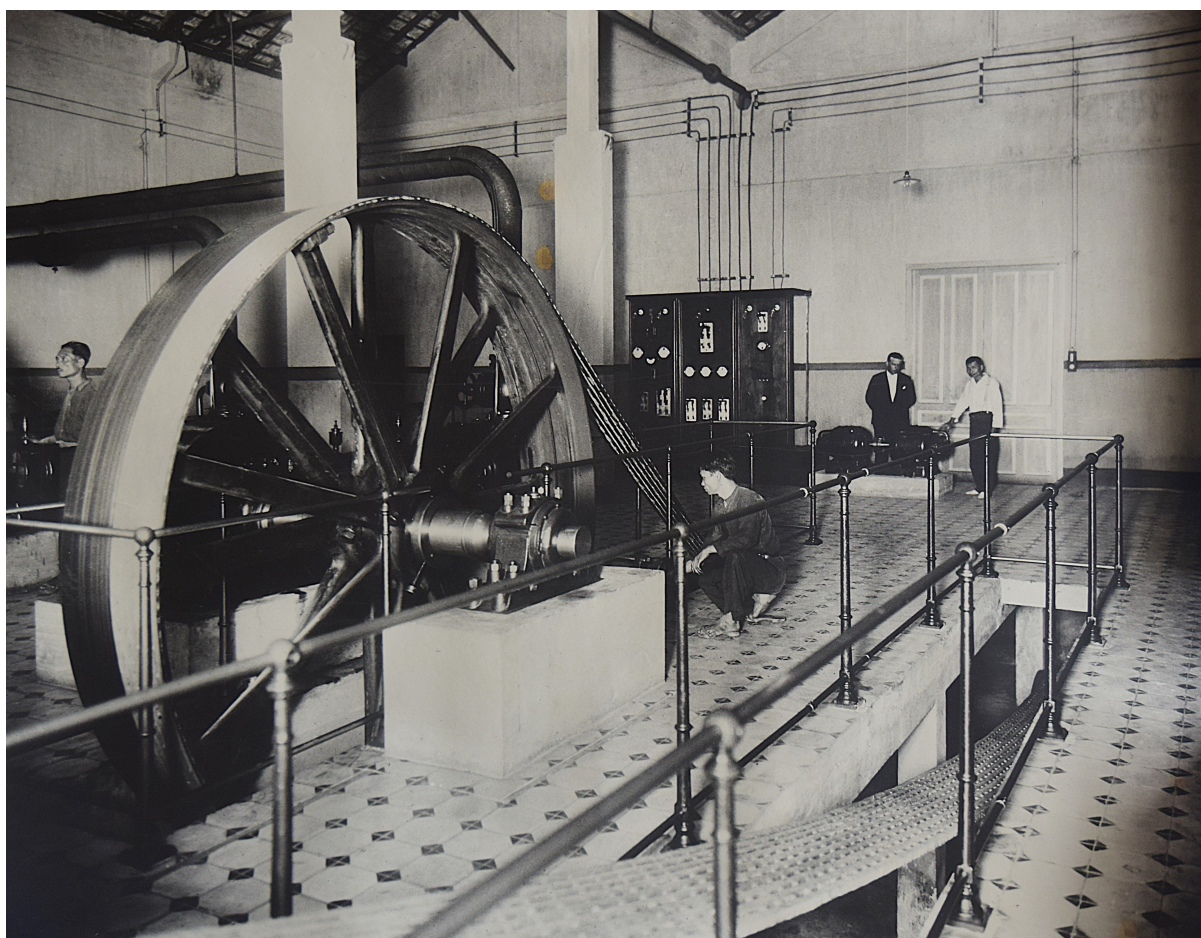
Saïgon.
LARUE (Victor)
Industriel — Glacière — Brasserie
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1918, p. 127)

Hanoï : M. ÉTOURNEAU ⁵, représentant.

⁵ Pierre Étouneau (Saint-Georges d'Oléron, 1880-Haiphong, 1938) : ancien quartier-maître mécanicien de la marine, il poursuit sa carrière aux glaciers Larue de Saïgon, puis d'Hanoï et la finit comme [ostréiculteur](#) en baie d'Along.



Glacières Larue, Hanoi. — Gazogènes.
© Association pour l'étude du Centre-Vietnam.
Fonds Sunny Le Galloudec.



Glacières Larue, Hanoï. — Salle des machines.
© Association pour l'étude du Centre-Vietnam.
Fonds Sunny Le Galloudec.

Les industries de Hanoï
Fabrique de glace
et boissons gazeuses Larue frères
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 26 mai 1918)

La maison Larue frères a débuté à Saïgon il y a plus de trente ans avec une petite fabrique de glace [...].

La succursale d'Hanoï date de 1893.

Installée à l'angle du quai du Commerce et de la rue de la Banque, elle occupe une superficie de 71 hectares que se partagent la maison avec le jardin du directeur et les bâtiments de l'usine.

Cette dernière comprend un outillage suffisant pour satisfaire aux besoins en glace de la ville de Hanoï pendant de longues années encore, tant que l'usage de la glace ne sera pas entrée davantage dans les mœurs des indigènes.

Deux chaudières Belleville fournissent la vapeur nécessaire tant aux appareils de congélation qu'aux pompes et autres machines auxiliaires.

La congélation se fait par le procédé Raoul-Pictet par l'anhydre sulfureux fourni par la Société Raoul-Pictet. Elle est produite par deux machines travaillant à tour de rôle

selon les besoins de la consommation : une machine de 40 chevaux permettant une production de 500 kg de l'heure et une de 20 chevaux pour une production de 250 kg, de sorte qu'au besoin, à l'époque des grandes chaleurs, l'usine peut fournir 18 tonnes par jour ; mais la consommation dépasse rarement 12 tonnes, soit une moyenne de 100 grammes par habitant.

Les deux machines sont semblables et composées essentiellement chacune d'une machine horizontale actionnant une pompe qui aspire l'acide à l'état gazeux, la comprime et l'envoie dans un condenseur où il est rafraîchi par une circulation d'eau froide et par suite est liquéfié. L'acide liquéfié sous pression est amené dans un régulateur qui le laisse échapper dans un tuyau aboutissant au réfrigérant et où le vide est produit par l'aspiration de la pompe. Il se produit ainsi une détente : le liquide redevient gaz en causant un brusque abaissement de température ; le gaz est à 8 degrés au-dessous de zéro au cours de son passage dans la tuyauterie du réfrigérant, ce qui est suffisant pour amener la congélation de l'eau. Cette aspiration ramène le gaz dans le corps de pompe qui le comprime ensuite ainsi qu'il a été dit plus haut et l'opération continue ainsi indéfiniment.

Le réfrigérant se compose de vastes cuves remplies d'eau salée que traversent les tuyaux contenant l'acide gazeux refroidi par la détente ce bain salin est ainsi amené, sans être lui-même congelé, à une température de 8 degrés. C'est dans ce bain que sont plongés les moules à glace remplis d'eau pure. Des appareils ingénieux enlèvent toute une rangée de moules d'un coup, les amènent sous les robinets d'eau puis les plongent une fois remplis dans le bain. Lorsque la congélation est complète, ces appareils permettent de retirer les moules, les vident de leur barre de glace en les faisant basculer et les ramènent sous les robinets à eau.

L'eau de ces robinets est de l'eau de la ville stérilisée puis refiltrée. La stérilisation se fait dans un appareil système Salvator qui porte l'eau à 110 degrés par chauffage à la vapeur, puis la refroidit brusquement. C'est le principe de la pasteurisation.

L'usine possède bien un puits dont l'eau, non calcaire, conviendrait encore mieux, mais ce puits est insuffisant et sera probablement complété par un autre après la guerre. L'eau de ce puits, dont la profondeur atteint 60 mètres, est pompée par des pompes à vapeur et, pour être utilisée pour la fabrication de la glace ou des boissons gazeuses, est préalablement distillée par un appareil système Normand.

La glace est mise en vente au prix de 0 \$ 06 le kg ; l'usine possède en outre un caveau frigorifique mis à la disposition des bouchers...

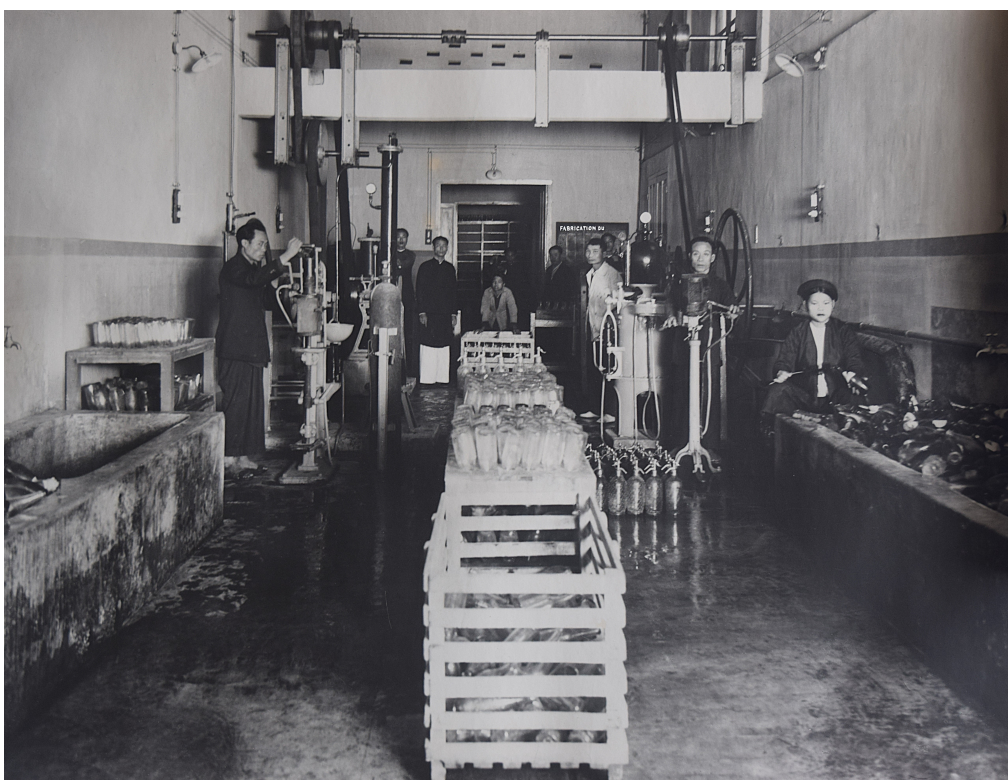
La fabrication des boissons gazeuses soda, siphons, limonades se fait au moyen d'appareils mécaniques susceptibles de produire 5.000 bouteilles par jour ; mais cette branche lutte difficilement contre la concurrence des Chinois, qui ne s'astreignant pas aux mêmes prescriptions d'hygiène, peuvent produire à moins de frais.



Glacières Larue, Hanoi. — Déglaçage.



Glacières Larue, Hanoi. — Cuve à glace.
© Association pour l'étude du Centre-Vietnam.
Fonds Sunny Le Galloudec.



Glacières Larue, Hanoï. — Embouteillage de sodas ?
© Association pour l'étude du Centre-Vietnam.
Fonds Sunny Le Galloudec.

Les centres industriels du Tonkin et du Nord-Annam
HANOI
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 6 octobre 1918)

Dans nos deux précédents articles, nous avons hésité à classer comme industries, les fabriques de glace Larue*, de Haïphong et Hanoï, les considérant plutôt comme des services publics, au même titre par les entreprises, d'éclairage électriques et de distribution d'eau. Nous croyons toutefois devoir en dire un mot, ces entreprises n'étant ni subventionnées ni monopolisées fabriquant en outre les boissons gazeuses qui sont mises ensuite dans le commerce.

La plus importante des deux usines à glace et boissons gazeuses de MM. Larue frères est celle de Hanoï. L'usine emploie le procédé Raoul Pictet par l'acide sulfurique, et c'est la Société Raoul Pictet qui a fourni le matériel. Celui-ci se compose de deux appareils, l'un produisant 500 kg de glace à l'heure avec une forcé motrice de 400 chevaux, l'autre produisant 250 kg avec une machine à vapeur de 20 chevaux. Nous ne décrivons pas ici le procédé pour l'obtention du froid, que nos lecteurs trouveront tout au long dans un autre article sur les viandes frigorifiées. L'eau est de l'eau de puits distillée et de l'eau de la ville stérilisée et refiltrée. L'appareil à distiller est un appareil du système Normand ; l'appareil à stériliser est un appareil système Salvator par chauffage à la vapeur jusqu'à 110 degrés, puis refroidissement.

L'usine produit de 12 à 18 tonnes de glace par jour, mise en venté à \$ 0, 06 le kg. Elle met en outre à la disposition du public un caveau frigorifique.

En dehors de la glace, l'usine fabrique aussi les boissons gazeuses ; mais ici se fait fortement sentir la concurrence des fabricants chinois, que ne préoccupent guère les questions d'hygiène. La fabrication est d'environ 5.000 bouteilles par jour. [...]

Hanoï
Liste des 117 électeurs consulaires français
ANNÉE 1919
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1919, p. 694-700)

42 Étourneau Représentant de la maison Victor Larue

LARUE FRÈRES
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1920, p. 55)

Usine à glace et fabrique de boissons gazeuses
Quai Clemenceau

M. ÉTOURNEAU, directeur.

1920 (2 août) : naissance à Hanoï de Rose Marcelle Thérèse, fille de Louis Palanque ⁶, directeur de la Glacière.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 2 février 1922)

De passage. — Nous revoyons avec plaisir, parmi nous, M. Élie Caillol, le distingué directeur des Établissements Larue à Saïgon, et sa charmante femme.

Ancien Hanoïen, M. Élie Caillol compte encore ici de nombreux amis qui seront heureux de le saluer à son passage en notre ville.

LISTE NOMINATIVE DES ÉLECTEURS CONSULAIRES FRANÇAIS
(*Bulletin administratif du Tonkin*, 1^{er} juin 1922, pp. 2615-2645)

VILLE DE HANOÏ

N°	Nom et prénoms	Profession	Adresse
94	Palanque	Directeur des Glacières Larue	Quai Clemenceau

Dans la Légion d'honneur
MINISTÈRE DES COLONIES

⁶ Louis Camille Palanque (1889-1962) : neveu et successeur des frères Larue. Voir [encadré](#). Directeur à Hanoï (1920-1923).

(*Les Annales coloniales*, 17 août 1922)

Sont promus au grade d'officier (au titre civil) :
Larue (Victorin-Baptiste), industriel à Hanoï.

LA MISSION PARLEMENTAIRE ⁷

Un banquet à [Métropole](#)
(*L'Avenir du Tonkin*, 24 février 1923)

Palanque, directeur de la Glacière

Hanoï
(*L'Avenir du Tonkin*, 9 avril 1923)

Vers Saïgon. — M. Louis Palanque, directeur à Hanoï de la Brasserie et des glaciers de l'Indochine, nous quitte après un séjour de trois ans à Hanoï, pour aller continuer ses services à Saïgon.

C'est avec regret que nous le voyons partir, car il comptait ici de très nombreux amis et nous lui adressons nos souhaits de bon séjour en Cochinchine.

À son successeur, M. Simon, nos souhaits de bienvenue.

BRASSERIE ET GLACIÈRES DE L'INDOCHINE,
Siège social : 6, rue Paul-Blanchy, Saïgon.
(*Annuaire général de l'Indochine française*, 1925, p. I-82)

MM. V. LARUE, fondateur-propriétaire ; ...
SIMON et [Jean-Baptiste] BARTOLOMI, directeurs de la glacière à Haïphong ;
PALANQUE, directeur de la Glacière à Hanoï ; PROUTEAU, mécanicien à Hanoï... ;
BOGAERT, locataire à Tourane.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 18 octobre 1925)

De passage. — Nous revoyons avec plaisir parmi nous M. Louis Palanque, industriel, directeur de la Brasserie et des glaciers de l'Indochine à Saïgon.

M. Louis Palanque fut autrefois directeur de la glacière à Hanoï où il a laissé le meilleur souvenir et de nombreux amis.

Nous lui adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

⁷ Mission composée de MM. Pierre Valude, député du Cher ; Ernest Outrey, député de la Cochinchine ; M. Henri Maître, député de Saône-et-Loire ; et M. Perreau-Pradier, député de l'Yonne.

Non, non, pas d'étatisme
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 20 juin 1926)

Tant qu'une nouvelle usine ne concurrencera pas les Glacières Larue, nous serons exposés aux restrictions que nous connaissons chaque année au moment des fortes chaleurs.

Nous disons carrément que lorsqu'une société comme la Société Larue se fait un point d'honneur de conserver son monopole, le moindre de ses devoirs est d'être à la hauteur de sa tâche. L'incurie avaricieuse dont elle a fait preuve jusqu'ici est tout simplement criminelle.

BARABBAS

L'Argus

N.D.L.R. — Et naturellement, Barabbas fait appel au dieu État. Le remède serait pire que le mal. Dans un pays où l'initiative privée se montre peu capable, l'initiative administrative sera encore plus incapable.

Il est bon que nos compatriotes souffrent un peu de leur manque d'initiative. Dans un pays de peu d'initiative, il est juste que ceux qui en ont eu en profitent, même largement.

Les Larue ne passent pas pour avoir inventé la poudre et leurs usines et leurs méthodes sont fort arriérées. N'empêche qu'ils ont un monopole de fait, en vertu, si l'on veut, du proverbe : « Au royaume des aveugles, les borgnes sont rois ».

Ils ont eu cette qualité rare : l'initiative.

En réalité, ils sont faciles à concurrencer au Tonkin. Une industrie qui ne peut pas suffire largement à toute la demande est désarmée contre une concurrence à peine sérieuse, car elle ne peut pas abaisser les prix. Si elle a l'imprudence de faire la baisse, le concurrent n'a qu'à attendre, en maintenant le prix fort, les clients qui n'auront pas pu être servis.

Donc l'État n'a pas à intervenir, il n'en a pas le droit, il le ferait gauchement, très mal et très cher — Tout au plus serait justifiée une machine à glace pour les hôpitaux.

On fait aujourd'hui des appareils qui permettent des installations moyennes et même petites ; point n'est donc besoin de gros capitaux pour monter une glacière.

« Que ne vous groupez-vous pas dix pour acheter une machine du type de l'abbé Audiffren et monter une petite affaire ? » disions-nous à des indigènes qui se plaignaient qu'à la glacière, on servît d'abord les vieux clients européens, ce qui était parfaitement légitime.

Mais ce que l'initiative privée n'est pas fichue de faire, quelle erreur que de croire que l'État le fera ! Alors pourquoi pas l'État boucher, boulanger, pâtissier, confiseur, laitier, mareyeur, maraîcher, etc. ? Ce jour-là, la famine sera bien à craindre.

Hanoï
Ceux qui nous quittent
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 août 1926)

Ceux qui nous quittent. — Par le *Chantilly* vont nous quitter, rentrant en congé en France, M. Simon, le sympathique directeur de la Glacière, et madame Simon, qui ne comptent que des amis parmi nous.

Nous les prions d'agréer nos meilleurs souhaits d'heureuse traversée et de bon séjour dans la Métropole.

À M. Mialon, qui a remplacé M. Simon, à la Glacière, et qui a déjà conquis toutes les sympathies, nous adressons nos meilleurs souhaits de bienvenue.

HANOÏ
(*L'Avenir du Tonkin*, 7 janvier 1927)

De passage. — Nous avons eu le plaisir d'apercevoir dans nos murs notre sympathique ami, M. Palanque, propriétaire des Brasseries et Glacières de l'Indochine.

Il est venu de Saïgon passer l'inspection annuelle de ses usines ; mais, cette fois-ci, il est accompagné de spécialistes qui étudient sur place l'agrandissement et l'amélioration des usines d'Hanoï et d'Haïphong, ce qui lui permettra d'abaisser sensiblement son prix de vente.

M. Palanque va doubler ses moyens de production tant en glace qu'en boissons gazeuses ; il nous a affirmé que, dans un avenir très proche, ces deux villes seront largement approvisionnées en glace pure et transparente, obtenue à l'aide des appareils modernes les plus perfectionnés, fournis par la Cie de Construction Mécaniques (Procédés Sulzer).

Nous avons vivement félicité M. Palanque d'avoir pris cette heureuse initiative, car, avec lui, nous sommes certains que nous n'aurons jamais plus à enregistrer cet événement incroyable de nos jours : la ville d'Hanoï manquant de glace par 47° à l'ombre.

Deux nouvelles usines à glace à Hanoï
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 22 mai 1927)

Longtemps, nous avons déploré la quasi inexistence de l'industrie du froid dans ce pays, où elle devrait occuper une si grande place. Tout juste, pour tout le Tonkin, deux vieilles usines [Larue] à l'outillage préhistorique et aux méthodes anticommerciales de gens gâtés par un long monopole, plus une brasserie [Hommel*] mais liée par un arrangement restrictif à l'autre entreprise.

Depuis, nous avons vu enfin se créer une petite glacière annamite à Hanoï, une glacière à Laokay ; puis c'est la boucherie Michaud qui s'est équipée avec chambres frigorifiques refroidies par des appareils Audiffred Singrün, puis quelques autres petits appareils de ce type ont trouvé place en province.

Aujourd'hui, nous marquons un nouveau progrès. M. Costa, armurier, boulevard Borgnis-Desbordes, à Hanoï, met en marche une très belle installation pour une production de 3.600 kg par jour avec trois appareils Audiffred Singrün, dont deux déjà en marche, mus par un moteur Avance, à l'huile lourde, de 25 chevaux. L'eau de la ville est utilisée mais préalablement filtrée, puis traitée à l'ozone. La glace sera donc d'une pureté absolue.

Nous apprenons qu'un Annamite va créer dans un autre quartier une installation semblable. Ces glacières de quartier rendront de très grands services.

Enfin, il paraîtrait qu'émue par une concurrence, qu'elle s'est attirée elle-même par vingt ans de monopole et de routine, la maison Larue serait sur le point de moderniser son matériel et même ses méthodes, avec des appareils susceptibles de produire. 10 tonnes de glace par jour.

Il semble donc qu'enfin, le Tonkin soit sur le point de s'initier aux bienfaits d'une industrie susceptible d'une formidable extension dans ce pays chaud et humide.

La Brasserie Hommel absorbée par la Maison Larue
(*L'Éveil économique de l'Indochine*, 9 octobre 1927)

Nous croyons savoir que la Cie d'équipement industriel [Denis frères] aurait, pour le compte de la Maison Larue, levé l'option qu'elle avait pour racheter la brasserie Hommel à Hanoï. Ce ne serait pas la fin d'une concurrence puisque les deux brasseries ont depuis longtemps une entente ; au contraire, cette amalgamation de deux de nos industries indochinoises les plus anciennes et les plus prospères marquera une nouvelle ère de développement et de progrès ; nous croyons qu'en particulier les usines à glace de la Maison Larue vont être complètement remises à neuf et modernisées.

Suite :

1927 : [Brasseries et glaciers de l'Indochine](#) (BGI)(Denis frères).

[BGI : branche tonkinoise](#).